Image not found or type unknown

Louer sa résidence secondaire = location saisonnière?

Par **Tilo Paris**, le **07/10/2017** à **23:03**

Bonjour,

Est-il possible pour un propriétaire de louer sa résidence secondaire à un locataire qui y établira sa résidence secondaire, sans que cette location
soit considérée comme une location saisonnière, de sorte que le propriétaire puisse bénéficier de tous
les avantages d'un contrat de location libre, sans pour autant devoir effectuer des démarches très
contraignantes des locations saisonnières telles que l'autorisation avec compensation.

Je vous remercie pour votre attention.

Par **janus2fr**, le **08/10/2017** à **15:44**

Bonjour,
Vous pouvez tout à fait louer ce bien à titre de résidence secondaire. Cela n'a rien à voir avec un bail saisonnier. Le bail saisonnier ne concerne que les meublés et est limité en durée (90 jours).
Bien sur, s'il s'avère que votre projet est de faire de la location saisonnière en en contournant les règles, c'est une autre histoire...

Par **Tilo Paris**, le **09/10/2017** à **15:17**

Merci pour votre réponse, et vos éclaircissements.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés